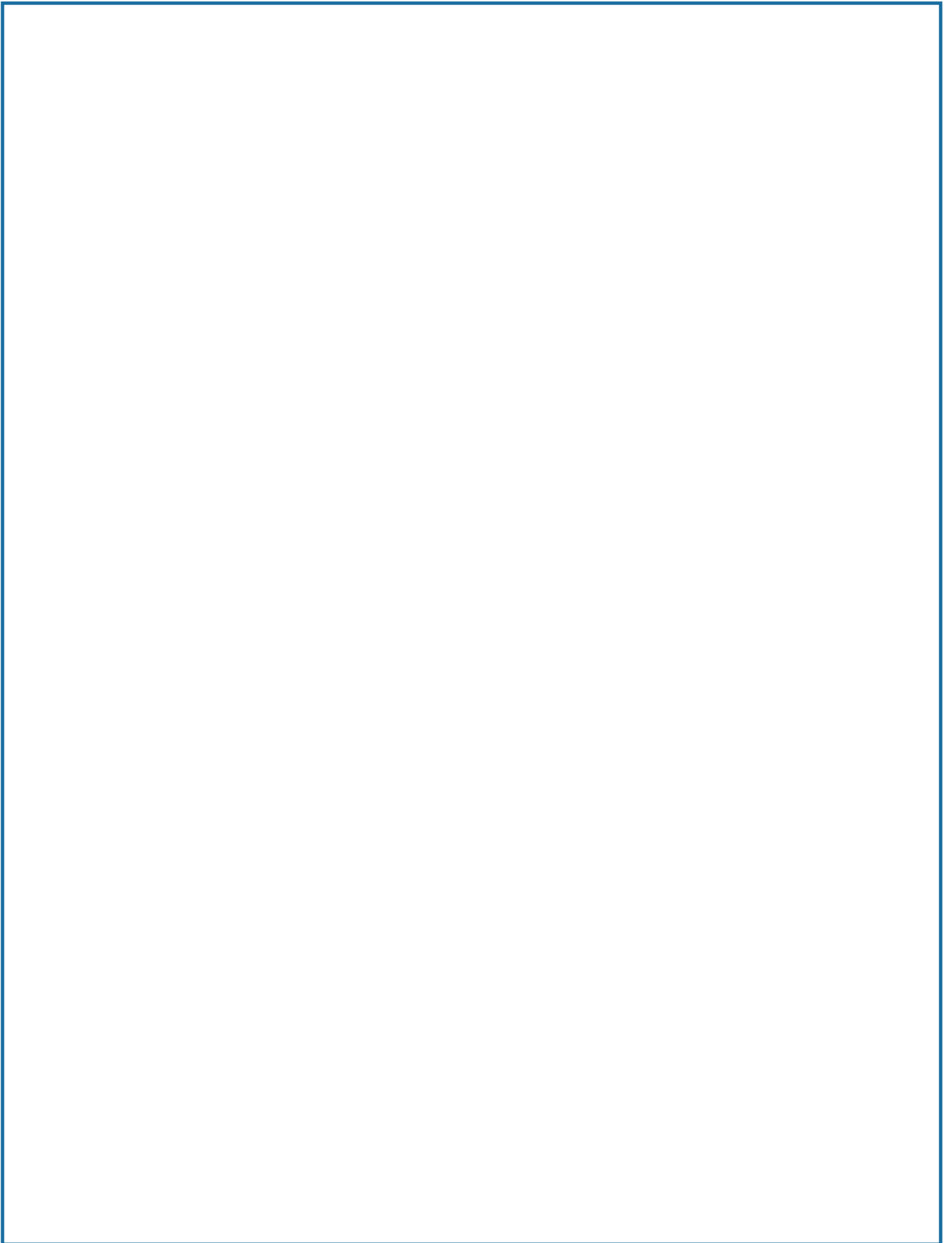




CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**2024-2025**





# TABLER DES MATIÈRES

Mot de la Présidente	3
Mot du Directeur	4
Mot de la Directrice clinique	5
À propos du CAVAC	6
Historique	7
Le territoire desservi	9
Mission, vision et valeurs	10
La gouvernance 2024/2025	11
L'équipe de travail	12
Services et programmes	13
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les services</li> <li>✓ Programme de référence policière</li> <li>✓ Programme Infovac plus</li> <li>✓ Programme CAVAC-Info</li> <li>✓ Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale</li> <li>✓ Programme pour témoins vulnérables</li> <li>✓ Programme Témoin Enfant</li> <li>✓ Programme de mesures de rechange (PMRG)</li> <li>✓ Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)</li> <li>✓ Le programme d'accompagnement justice santé-mentale (PAJ-SM)</li> <li>✓ Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel</li> <li>✓ Escouade GIM en violence conjugale</li> </ul>	
Bilan et plan en matière de violences sexuelles	28
Communautés autochtones	30
Compilation des données 2024/2025	32
La concertation locale et régionale	37
Développement des compétences	39

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Voici donc la présentation de mon dernier rapport annuel d'activité 2024-2025 pour le CAVAC Gaspésie Îles-de-la-Madeleine. Après plus de 13 ans à siéger au conseil d'administration et 7 ans comme présidente, je laisserai ma place à un renouveau pour la prochaine année. Je ne suis pas inquiète pour la suite, l'organisme est bien géré et est bien entouré. Je désire aussi remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication bénévole si précieuse à la santé de l'organisme. Durant les treize dernières années, ce fut un réel plaisir de travailler avec des gens si dévoués pour la mission des victimes.

La poursuite et la consolidation des services ainsi que du tribunal spécialisé témoignent d'un engagement fort envers l'amélioration et la pérennisation des actions mises en place. L'augmentation du temps d'intervention et le suivi accru des dossiers reflètent sans doute la complexité croissante des enjeux à gérer, mais aussi une volonté de fournir un accompagnement de qualité.

J'en profite donc pour remercier tous les employés et la direction pour le dévouement année après année. Votre motivation et votre détermination sont le moteur de l'organisme. Vous faites une réelle différence auprès d'une clientèle marquée par des événements parfois traumatiques. L'accompagnement auprès de cette clientèle vulnérable est crucial afin de les aider à naviguer dans le système de justice. Vous leur offrez un cadre sécurisé et adapté à leur réalité.

Notre organisation continue de rayonner tant sur le plan régional que provincial par la présence sur différents comités au sein du Réseau des CAVAC et les différentes collaborations avec les partenaires dans notre région. Cela a pour effet de poursuivre l'impact et la visibilité de l'organisation à plus grande échelle.

En terminant, je suis convaincue que l'équipe que l'on connaît comme passionnée aura de beaux défis à relever pour la prochaine année. Bonne continuité à vous toutes et tous. Je continuerai à faire briller notre CAVAC partout où je passerai.

**Rachel Audet**  
**Présidente**

## MOT DU DIRECTEUR

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons ce rapport annuel, reflet du travail remarquable accompli tout au long de l'année par notre Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Chaque année nous accompagnons plusieurs centaines de personnes dont la vie a été bouleversée par la violence, l'abus ou l'injustice. Derrière chaque dossier se cache une histoire, un parcours de résilience, et surtout, un être humain qui mérite d'être entendu, soutenu et respecté.

Je tiens à exprimer ma gratitude à chaque membre de notre équipe pour leur contribution inestimable. Leur engagement, professionnalisme et dévouement sont des piliers de notre succès. La richesse de notre CAVAC réside sans aucun doute dans notre équipe.

Je remercie également nos partenaires communautaires, institutionnels et gouvernementaux pour leur collaboration précieuse. Grâce à eux, nous pouvons élargir notre portée, bonifier nos services et répondre avec encore plus d'efficacité aux besoins de celles et ceux qui nous font confiance.

Le CAVAC poursuit son développement guidé par des membres du Conseil d'administration qui travaillent dans l'ombre, mais qui s'assurent de l'accomplissement de la mission en respect des besoins de la clientèle et des valeurs qui y sont prônées. Merci pour votre implication.

Je souhaite finalement saluer le courage et la résilience des personnes victimes. Derrière chaque appel ou rencontre, il y a une histoire de douleur, mais aussi une force incroyable. Leur capacité à avancer malgré l'épreuve est une source d'inspiration pour nous tous.

C'est en restant fidèles à nos valeurs et en travaillant ensemble que nous pourrons continuer à progresser et à avoir un impact positif auprès des personnes victimes.

Bonne lecture !

**Harry Babin**  
Directeur général

## MOT DE LA DIRECTRICE CLINIQUE

En cette fin d'année, je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance envers toute l'équipe du CAVAC GIM, dont le travail acharné et le professionnalisme sont au cœur de notre mission. Grâce à leur dévouement, nous offrons un soutien essentiel aux victimes, aux témoins, aux proches et collaborons avec nos précieux partenaires, notamment dans le cadre du tribunal spécialisé.

Les intervenantes font preuve, année après année, de rigueur, de respect et de bienveillance envers la clientèle. Celles-ci ont bénéficié de plusieurs formations durant l'année qui se termine, et ce, dans l'objectif de maintenir leurs compétences et en développer de nouvelles.

Notre force repose sur une équipe soudée, animée par un sentiment d'appartenance et une volonté constante d'échanger et d'apprendre. Le partage de connaissances est au cœur de notre succès : il nous permet d'évoluer ensemble, d'améliorer nos pratiques et d'offrir un soutien encore plus adapté aux besoins de ceux que nous aidons.

Notre défi pour la prochaine année sera de maintenir l'amélioration continue de nos pratiques, innover dans notre approche afin de renforcer notre efficacité. La bonification de nos politiques et le développement d'outils nouveaux seront au cœur de mes mandats pour 2025-2026.

**Edith Arbour**  
Directrice clinique

## À propos du CAVAC Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Financé par le Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles (FAVAC) géré par la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC) du ministère de la Justice, le CAVAC Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est un organisme à but non lucratif bien ancré dans son milieu.

En plus d'instaurer des droits pour les personnes victimes d'actes criminels, l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q., c.A-13.21), en 1988, est venue reconnaître les CAVAC et les soutenir dans leur mission. Aujourd'hui, on compte dix-sept Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, répartis dans autant de régions du Québec. Présent dans cent quatre-vingt-cinq points de service, le personnel des CAVAC travaille en concertation avec plusieurs partenaires tels les policiers, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux.

L'expertise des professionnels du réseau des CAVAC s'est bâtie sur le terrain, permettant ainsi d'être en contact direct avec la clientèle. Les nombreux services offerts se sont donc développés à partir des besoins réels, exprimés par les personnes touchées par un crime.

C'est en mars 2003 que le ministre de la Justice d'alors, monsieur Normand Jutras, soucieux d'augmenter les services aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, opte pour la création d'un nouveau CAVAC pour desservir la région administrative # 11. La création du CAVAC Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine permet aux personnes victimes de notre région de bénéficier, dans leur localité, des services dispensés par des intervenants du milieu.

En vertu de la loi, cette ouverture permet à l'organisme de répondre aux besoins et préoccupations de la clientèle victime. Par clientèle victime, on entend toute personne de tout âge qui, à l'occasion d'un acte criminel, a subi une atteinte à son intégrité physique et/ou psychologique et/ou une perte matérielle, que l'auteur de cet acte criminel soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou retrouvé coupable.

### Formé pour vous épauler

aider	guider
écouter	assister
soutenir	informer
seconder	conseiller
intervenir	accompagner

## HISTORIQUE

### 2002

- ✓ Création d'un comité provisoire et début de la phase d'implantation du CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### 2003

- ✓ Ouverture officielle du CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du siège social à Chandler.
- ✓ Embauche d'un directeur général, d'une adjointe administrative et d'une agente d'intervention.
- ✓ Nouveau poste d'agent d'intervention à temps partiel aux Îles-de-la-Madeleine.

### 2004

- ✓ Ouverture d'un point de service au Palais de justice de Percé.
- ✓ Nouveau poste d'agent d'intervention et ouverture du point de service au Palais de justice de New Carlisle.
- ✓ Nouveau poste d'agent d'intervention et ouverture du point de service au Palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts.

### 2005

- ✓ Déménagement du siège social dans de nouveaux locaux à Chandler.
- ✓ Ouverture du point de service dans la communauté à Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine.
- ✓ Nouveau poste d'agent d'intervention au siège social.

### 2006

- ✓ Mise en place du programme CAVAC-Info.

### 2007

- ✓ Création du poste d'agent d'intervention à temps plein aux Îles-de-la-Madeleine.

### 2009

- ✓ Ajout d'un deuxième poste d'agent d'intervention au Palais de justice de New Carlisle.

### 2011

- ✓ Signature du protocole d'entente régionale de référence policière avec la Sûreté du Québec district Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### 2012

- ✓ Transfert et début du programme Infovac.

### 2013

- ✓ 10e anniversaire du CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### 2014

- ✓ Signature d'un protocole d'entente avec l'Autorité des marchés financiers (AMF).

### 2015

- ✓ Signature d'une entente avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC).
- ✓ Signature du protocole d'entente du service de référence policière avec la police de Listuguj.

- ✓ Signature du protocole d'entente pour agent d'intervention en poste avec la Sûreté du Québec district est et la direction des enquêtes sur les crimes majeurs.
- ✓ Signature du protocole d'entente du service de référence policière avec la police de Gesgapegiag.

### **2016**

- ✓ Signature d'une entente de collaboration avec les maisons membres de l'Alliance Gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement.
- ✓ Formation d'une cellule de crise du Réseau des CAVAC du Québec.

### **2017**

- ✓ Embauche d'une porte-parole et d'une coordonnatrice du Réseau des CAVAC du Québec.
- ✓ Lancement officiel de la nouvelle image du Réseau des CAVAC et conférence de presse pour souligner le 30e anniversaire de la Loi sur l'aide aux victimes et du Réseau.
- ✓ Signature d'une entente de collaboration avec le CALACS la Bôme Gaspésie.

### **2018**

- ✓ Ajout d'une tâche d'agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles.
- ✓ Création de la page Facebook du Réseau des CAVAC.

### **2019**

- ✓ Ajout d'un poste de responsable clinique et d'agent de liaison avec les communautés autochtones.
- ✓ Mise en place du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel du Réseau des CAVAC.

### **2020**

- ✓ Implantation du programme de mesures de rechange général (PMRG).

### **2021**

- ✓ Mise en place du programme PTE à l'intention des témoins mineurs.
- ✓ Signature d'un nouveau protocole de référence policière avec la communauté de Gesgapegiag.

### **2022**

- ✓ Signature d'un nouveau protocole de référence policière avec la Communauté de Listuguj.
- ✓ Ajout de deux nouvelles intervenantes aux points de services de Carleton et Sainte-Anne-des-Monts.

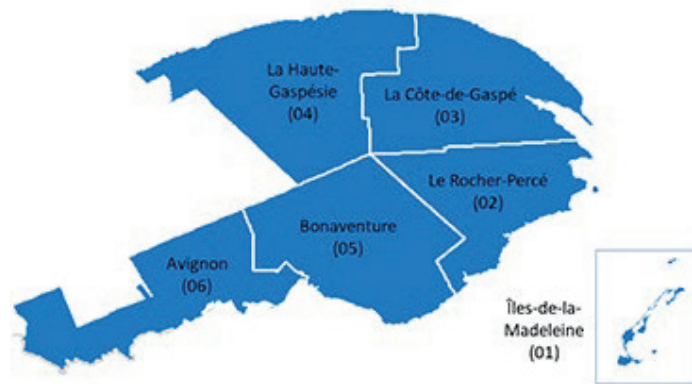
### **2023**

- ✓ Annonce du ministre de la Justice et début de projet pilote du tribunal spécialisé pour les Palais de Percé, New Carlisle et Sainte-Anne-des-Monts.
- ✓ Embauche de deux intervenantes sociojudiciaire de liaison (ISL).
- ✓ Mise place du programme pour témoins vulnérables en violence sexuelle et violence conjugale.

### **2024**

- ✓ Début des audiences de la chambre criminelle et pénale et utilisation accrue du palais de justice de Carleton-sur-Mer pour la population autochtone de la communauté de Listuguj.

# Le territoire desservi



**La Haute Gaspésie**



**Côte-de-Gaspé**



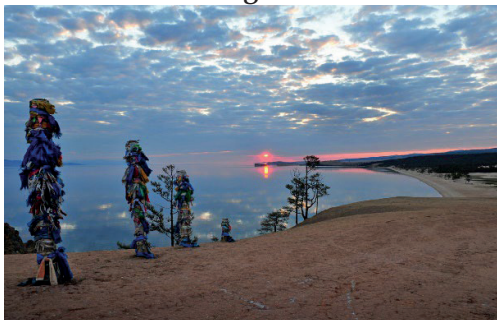
**Rocher-Percé**



**Bonaventure**



**Avignon**



**Îles-de-la-Madeleine**



## Mission

Offrir des services d'intervention psychosociale et post-traumatique ainsi que de l'accompagnement dans le parcours sociojudiciaire à toutes personnes victimes d'infraction criminelle, à ses proches et aux témoins afin d'agir sur les conséquences du crime.

## Vision

Une société où chaque personne victime d'infraction criminelle est considérée et a accès à des services spécialisés en réponse à ses besoins.

## Valeurs du Réseau

**Respect** se manifeste par une attitude bienveillante et attentive envers toute personne que l'on traite avec dignité et considération de manière à établir et à entretenir une relation de confiance.

**Engagement** se manifeste en s'investissant de façon proactive dans chacune de nos actions.

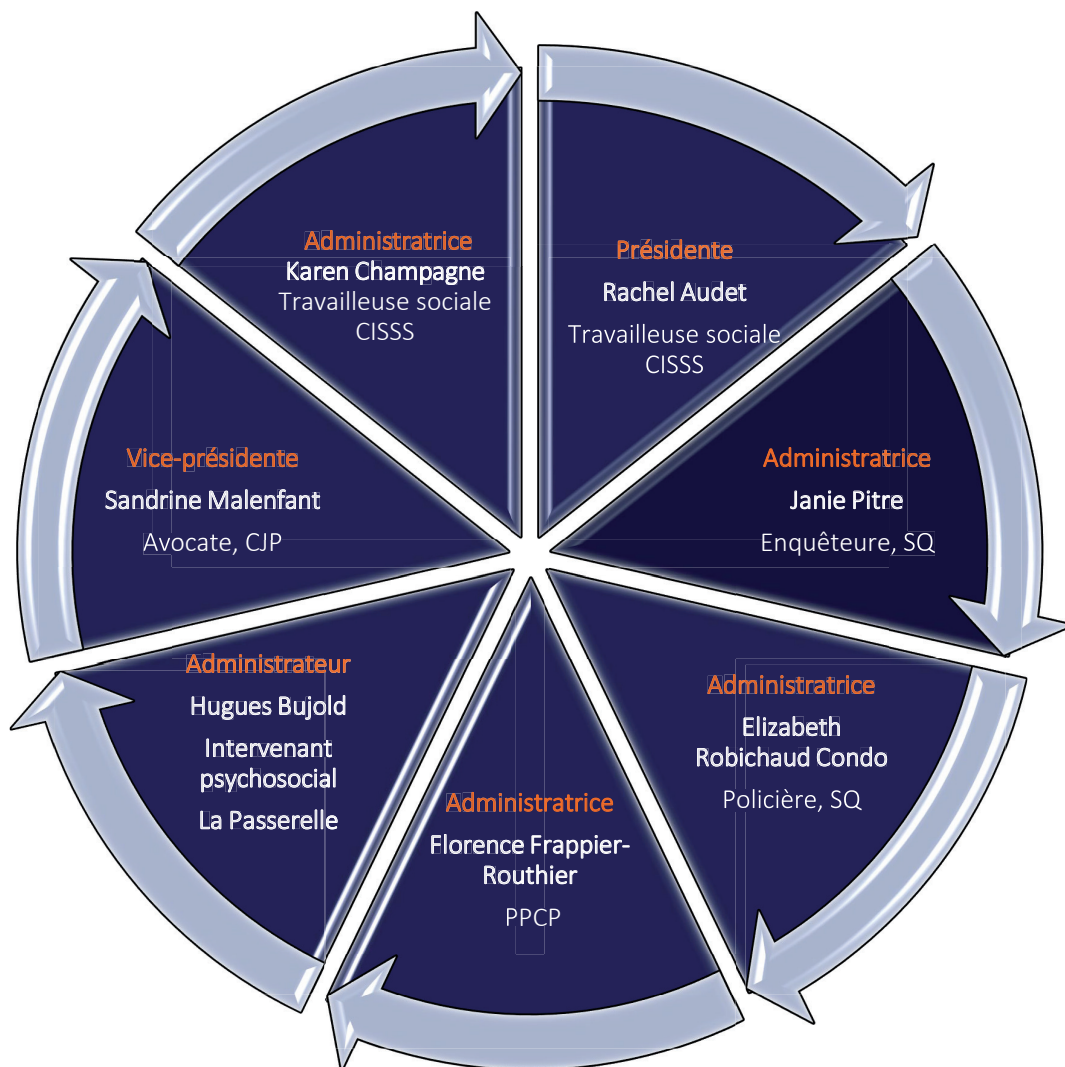
**Professionalisme** se manifeste par des pratiques éthiques, intègres et rigoureuses qui témoignent de notre expertise.



## La gouvernance 2024/2025

Le CAVAC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est une corporation à but non lucratif qui déploie ses efforts à la mise en œuvre du programme d'aide aux victimes. Il est régi par la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement.

Le conseil d'administration, dont les administrateurs sont élus par assemblée générale, est composé de 7 personnes dont deux agissent à titre d'officiers, soit la présidente et la vice-présidente.



## L'équipe

L'équipe du CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a encore cette année effectué un travail colossal afin de permettre aux personnes victimes, aux témoins ainsi qu'à leurs proches de recevoir des services personnalisés.

Sept portes d'entrée sont possibles pour avoir accès à l'équipe d'intervention du CAVAC permettant de couvrir l'ensemble du territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les intervenantes du CAVAC possèdent diverses formations en criminologie, travail social, psychologie et psychoéducation.

### Siège social Chandler

**Harry Babin**

Directeur général

**Josée Collin**

Adjointe administrative

**Edith Arbour**

Directrice clinique

**Estelle Arsenault**

Intervenante

### Percé

**Rachel Nicolas**

Intervenante, ALIVS

### Gaspé

**Renée-Claude Coulombe Lapierre**

Intervenante  
sociojudiciaire de liaison

### Îles-de-la-Madeleine

**Marie-France Cummings**

Intervenante

### New Carlisle

**Lydia Langlois Cayouette,**

Intervenante,

Responsable références  
policières

**Geneviève Béchard,**

Intervenante

### Sainte-Anne-des-Monts

**Nancy Lajoie**

Intervenante

**Mélissa Lavallée Miville**

Intervenante

### Carleton

**Marie-Pascale Firth Fraser**

Intervenante

**Sarah Miousse**

Intervenante  
sociojudiciaire de liaison

# SERVICES ET PROGRAMMES

## Services offerts

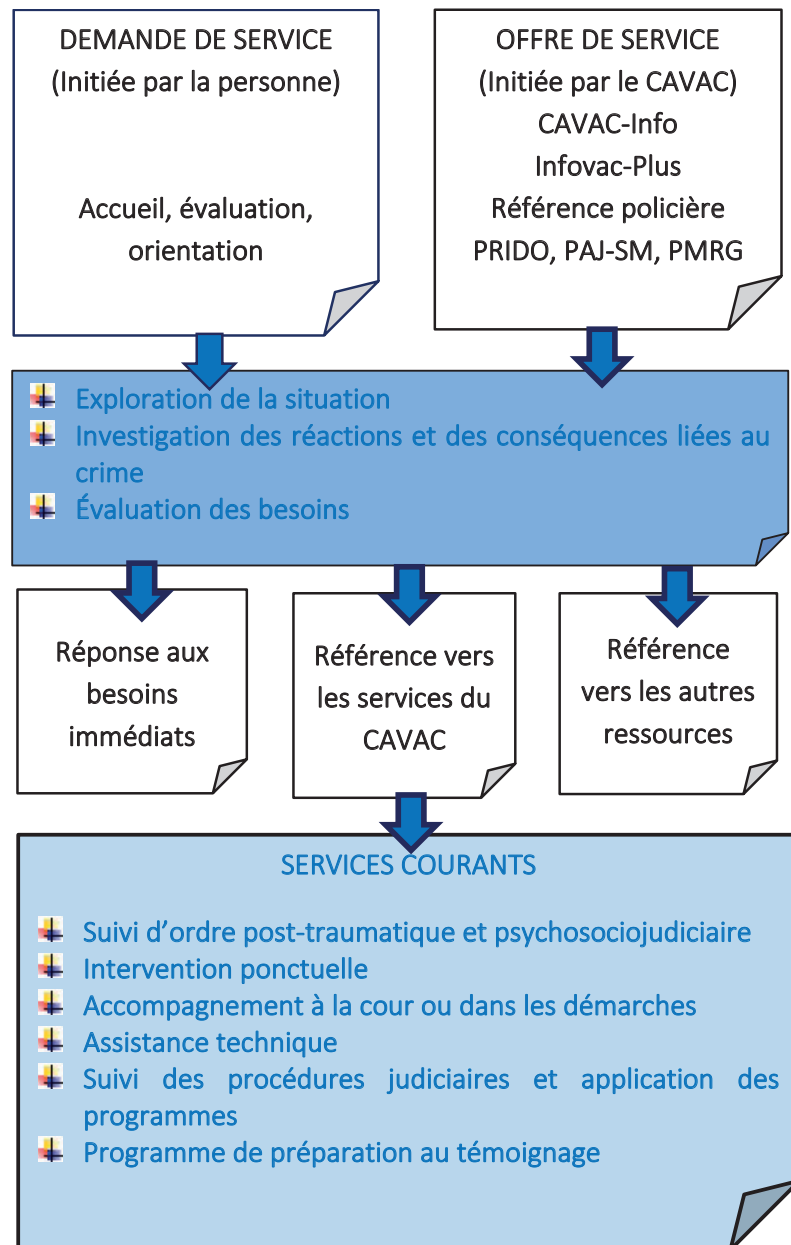
- ✓ **Accueil, intervention psychosociale et intervention post-traumatique**
- ✓ **Intervention psychosociojudiciaire**
- ✓ **Information sur les droits et recours**
  - Processus judiciaire
  - Possibilités d'indemnisation
  - Programme de Mesures de Rechange Général (PMRG)
  - Programme de Référence et d'Information des Décisions d'Octroi (PRIDO) de la CQLC
  - Programme d'Accompagnement Justice Santé-Mentale (PAJ-SM+)
- ✓ **Assistance technique**
  - Formulaires de qualification aux programmes d'indemnisation
  - Formulaire de déclaration de la victime au tribunal
  - Demande de résiliation de bail en contexte de violence conjugale
  - Etc.....
- ✓ **Orientation et référencement vers des services spécialisés**
  - En matière juridique
  - En matière de santé et de services sociaux
  - Du domaine communautaire
  - Du domaine privé
- ✓ **Accompagnement**
  - Processus judiciaire criminel
  - Chambre de la jeunesse
  - Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales
- ✓ **Préparation au témoignage**
  - Programme Témoin Enfant (PTE)
  - Programme Témoin Vulnérable en violence conjugale et en violence sexuelle
  - Accueil et assistance auprès des témoins assignés à la cour criminelle
- ✓ **Référence et orientation vers les services spécialisés**

## La personne victime une priorité au sein de nos services

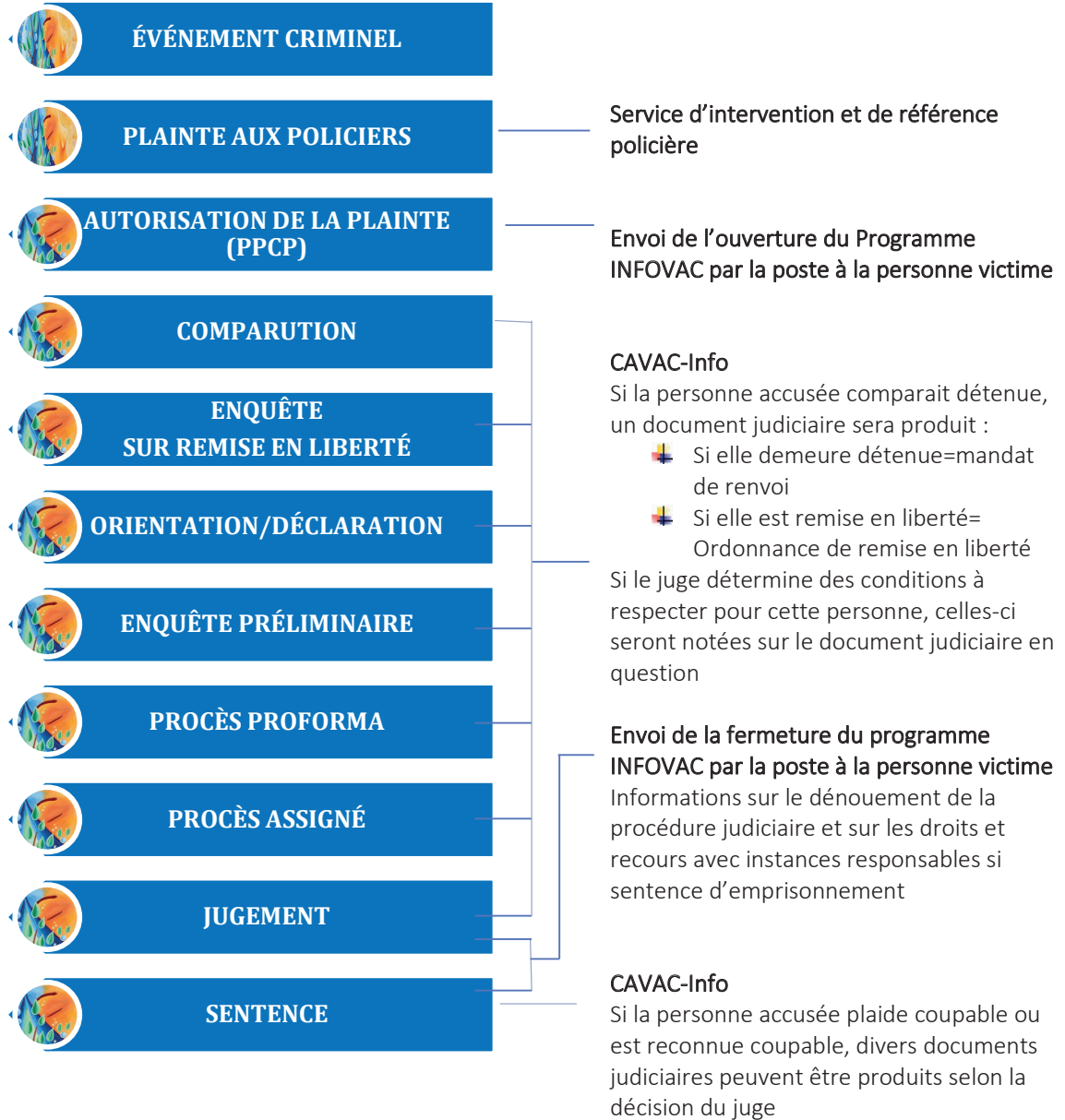


## Organisation des services

Le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine poursuit les objectifs de sa mission en s'appuyant sur les compétences et l'engagement de son équipe d'intervenants. Le but du CAVAC demeure d'offrir une gamme de services aux personnes victimes, dans un court délai, après la commission de l'acte criminel et à toutes les étapes du processus judiciaire. Les services accessibles à proximité de leur lieu de résidence peuvent être ponctuels ou requérir un suivi sur plusieurs jours, semaines, mois, voire années dans certains cas.



## Les services du CAVAC dans le Processus judiciaire



## Programme de référence policière

Le programme de référence policière avec la Sûreté du Québec est partie intégrante de l'offre de services du CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et maximise la prestation de services rendus auprès des victimes. Le CAVAC et la Sûreté du Québec travaillent en étroite collaboration dans le but ultime de soutenir les victimes d'actes criminels. Des rencontres annuelles ont lieu entre les deux organismes afin de consolider le partenariat et assurer une amélioration continue du soutien aux victimes d'infractions criminelles.

L'objectif du programme demeure de rejoindre rapidement, après l'intervention policière, les personnes victimes pour les informer des services offerts, évaluer leur état, les référer vers des ressources spécialisées, leur offrir de l'assistance technique et les accompagner dans l'appareil de justice. Les rapports d'évènement reçus sont lus et traités par l'agente d'intervention afin d'évaluer si un contact proactif est à faire.

Une intervention rapide après les événements est une fenêtre d'opportunité pour normaliser et valider les réactions vécues par la personne victime. Grâce à ce contact rapide, il est possible de réduire les conséquences de la victimisation à court terme. Le service de référence policière est donc un outil primordial en ce sens.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, les agents d'intervention ont reçu **1060** rapports d'évènements pour les huit (8) postes de la Sûreté du Québec et ont offert plus **4327** services dans le cadre de ce programme.



*\* Il est important de noter qu'un certain nombre de personnes victimes étaient déjà en contact avec le CAVAC lors de la réception de la référence policière, ce qui explique le nombre moins élevé de personnes contactées dans le cadre du programme.*

## Programme Infovac plus

En collaboration avec la direction des services judiciaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine transmet aux personnes victimes des informations judiciaires par le biais du programme INFOVAC PLUS, qui consiste en l'envoi d'une lettre personnalisée à la personne victime au moment de l'ouverture d'un dossier à la cour ainsi qu'à la fermeture.

Les informations transmises à la victime suite à l'autorisation de la plainte sont les suivantes :

- ✓ La date de comparution de l'accusé;
- ✓ La prochaine date d'audience et l'étape judiciaire, s'il y a lieu;
- ✓ Les chefs d'accusation retenus et le nom de l'accusé;
- ✓ Le numéro de dossier de cour;
- ✓ Les coordonnées des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- ✓ La déclaration de la victime sur les conséquences du crime;
- ✓ Des dépliants informatifs du ministère de la Justice;
- ✓ L'information sur les services du CAVAC;
- ✓ La demande de dédommagement devant le tribunal de juridiction criminelle.

À la conclusion du dossier à la cour, les informations transmises sont les suivantes :

- ✓ La décision rendue sur chacun des chefs d'accusation retenus contre l'accusé;
- ✓ La sentence du contrevenant, s'il y a lieu;
- ✓ L'information sur les droits et recours avec instances responsables, s'il est question d'une sentence d'emprisonnement ferme;
- ✓ L'information sur les services du CAVAC.



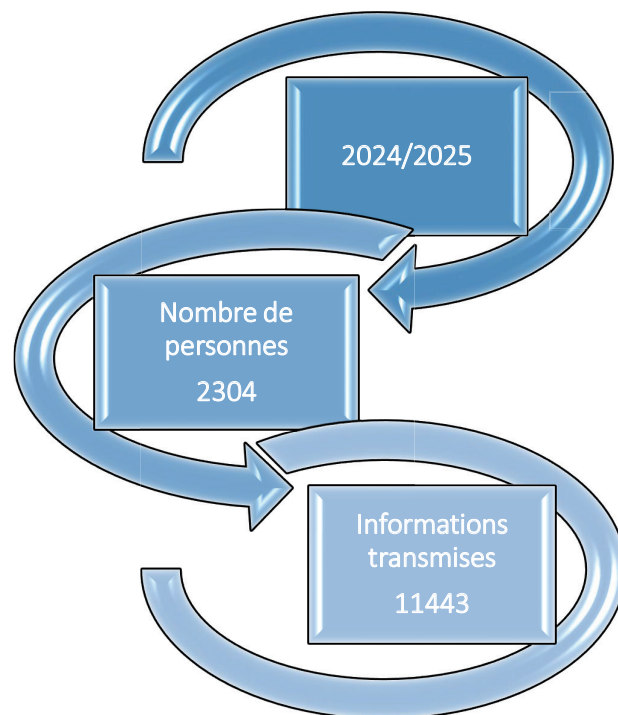
## Programme CAVAC-Info

Le programme CAVAC-Info permet de rejoindre les personnes victimes afin de leur offrir des services, et ce, dès le dépôt des accusations par le procureur aux poursuites criminelles et pénales.

Grâce à une entente entre le CAVAC, le DPCP ainsi que la direction des services de justice, les coordonnées des personnes victimes sont accessibles aux intervenants du CAVAC. Le programme permet donc aux intervenants d’informer adéquatement les victimes et leurs proches afin de leur offrir un suivi rigoureux tout au long des procédures judiciaires aux dates importantes, et ce, jusqu’à la toute fin de celles-ci.

Le programme génère tous les jours un nombre considérable d’appels et permet à un grand nombre de personnes victimes, proches ou témoins d’avoir accès aux informations concernant l’évolution des procédures criminelles.

Dans le cadre du programme CAVAC-Info, **2304** personnes ont été contactées pour un total de **11443** informations transmises. En plus de leur offrir un suivi rigoureux des procédures judiciaires, ce programme vise à les informer sur les décisions rendues les concernant.



## Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale s’implante par le biais d’un projet-pilote depuis novembre 2022, dans le cadre de la Loi visant la création d’un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (Loi 92). Ce grand projet de société a comme objectif principal d’offrir aux personnes victimes un cheminement adapté à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs situations spécifiques. Réunissant plusieurs partenaires œuvrant auprès des personnes victimes à divers moments de leur trajectoire au sein du processus judiciaire, l’implantation du tribunal spécialisé place les CAVAC au centre de l’aide et de l’accompagnement psychosocial des personnes victimes de VCVS en visant les meilleures pratiques sociojudiciaires.

C’est lors du colloque sur les tribunaux spécialisés, en mai 2023 à Québec, que le ministre de la Justice et procureur général a annoncé que les palais de justice de Percé, New Carlisle et Sainte-Anne-des-Monts avaient été choisis comme districts judiciaires qui allaient accueillir un tel projet lors de la troisième vague de déploiement. Le 26 octobre 2023, le ministre était présent au palais de justice de New Carlisle afin d’en faire l’annonce officielle en présence de dignitaires, partenaires judiciaires et l’équipe du CAVAC.



Le modèle des tribunaux spécialisés est basé sur 4 piliers importants, soit la **formation spécialisée** en violence sexuelle pour l’ensemble des acteurs judiciaires, **l’accompagnement des personnes victimes** tout au long de leur parcours judiciaire, la création d’une **division spécialisée** afin de faciliter la gestion des dossiers en salle d’audience, limiter les délais de traitement et améliorer l’accueil des personnes victimes, puis **l’aménagement des locaux** dédiés aux personnes victimes afin de les rendre plus sécuritaires et plus accueillants.

Par le biais du tribunal spécialisé, les personnes victimes de notre région bénéficient du soutien et de l’accompagnement de deux intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL).

L'ISL vise à mettre en place des stratégies afin que toutes les personnes victimes puissent recevoir l'accompagnement judiciaire auquel elles ont droit. Sa fonction principale est d'assurer le *soutien vertical* du début à la fin des procédures judiciaires. De plus, elle procède à l'évaluation des besoins et attentes de la personne victime dans l'objectif de compléter une appréciation du risque qui mettra en lumière les particularités uniques de chacune des situations de violence conjugale. Ainsi, elle pourra mettre en place avec les différents partenaires, un filet de sécurité adapté à la situation. Dans plusieurs contextes, une évaluation collaborative sera faite lorsqu'une intervenante de confiance est déjà impliquée auprès de la victime. Enfin, avec toutes ces informations en main, l'ISL rédigera une opinion professionnelle au PPCP.

Depuis le début du déploiement et la mise en place de nouvelles pratiques apportées par le projet pilote, nous avons fait face à quelques enjeux d'arrimage. Heureusement, nous avons pu compter sur le soutien de l'équipe TS du ministère, la collaboration du DPCP et la vigilance des deux ISL. Nous sommes confiants que les adaptations nécessaires seront apportées au bon fonctionnement du modèle, et ce, au bénéfice des personnes victimes.

L'aménagement de certains locaux a été effectué de façon temporaire à Percé, New Carlisle et Sainte-Anne-des-Monts où des rénovations seront effectuées au cours de la prochaine année afin de rendre disponible des espaces accueillants, chaleureux et sécuritaires dédiés aux personnes victimes.

Nous sommes conscients que beaucoup de travail d'arrimage et de consolidation reste à faire au cours des prochains mois, mais nous demeurons convaincus que cette avancée sera profitable pour les personnes victimes.

Personnes victimes rencontrées par les ISL	55
Rencontre d'évaluation (incluant suivis)	103
Évaluations collaboratives	11
Contacts	259
Rencontres victimes/DPCP	34
Contacts avec les partenaires	497
Protocole BAR	3
Protocole CSJ	3
Références vers les services spécialisés	40

## Programme pour témoins vulnérables

Depuis 2024, les intervenants du CAVAC ont débuté un nouveau programme d'accompagnement visant à faciliter le passage des personnes victimes devant le tribunal. Cet accompagnement s'adresse à une clientèle adulte qui présente des facteurs de vulnérabilité. Le CAVAC de l'Outaouais a adapté le programme pour témoin enfant pour le Réseau des CAVAC et produit un guide d'accompagnement spécifique à la clientèle considérée vulnérable dans le but d'assurer une meilleure réponse judiciaire.

Les personnes victimes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement selon le programme se font offrir trois rencontres de préparation au témoignage en plus de la rencontre d'accompagnement au tribunal et une rencontre bilan. Les rencontres de préparation permettent d'aborder l'ensemble des compétences utiles au témoignage d'une personne adulte et développer des moyens pour mieux gérer son anxiété. L'ensemble des rencontres visent à s'assurer que l'expérience judiciaire de la personne victime soit la plus positive possible.

Le programme est adressé à la clientèle suivante

- Personnes victimes de violences sexuelles
- Personnes victimes autochtones
- Personnes victimes vivant avec un handicap
- Personnes victimes vivant avec une déficience ou des troubles neurologiques
- Personnes victimes âgées
- Personnes victimes appartenant à la communauté LGBTQ2+
- Personnes victimes immigrantes ou au statut précaire



## Programme Témoin Enfant

Chaque année, des enfants et des adolescents sont appelés à témoigner dans le cadre de procédures judiciaires criminelles. Dans ce contexte, les interventions effectuées par les intervenants du CAVAC visent la préparation au témoignage, l'accompagnement et le soutien psychosociojudiciaire afin de faciliter cette étape parfois incontournable, et ce, malgré une volonté du système judiciaire d'éviter le témoignage des personnes mineures. C'est dans cette optique que le Programme pour témoins mineurs a été créé, afin de diminuer le stress lié au témoignage et d'outiller les témoins pour accroître leur capacité à s'affirmer devant le tribunal.

Le PTE mise le développement de compétences qui seront utiles aux témoins lors de leur passage au tribunal. Le programme consiste en plusieurs rencontres de préparation incluant une visite du palais de justice et de la salle d'audience ainsi que de l'accompagnement à travers les étapes du processus judiciaire. Le programme prévoit également des rencontres de soutien et d'information avec les parents afin de les aider à mieux accompagner leur enfant au cours du processus.

Le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a poursuivi cette année le déploiement du programme dans ses points de service. Il demeure toujours un travail d'assimilation et de promotion afin d'intégrer pleinement cette façon à nos pratiques et à celles de nos partenaires judiciaires.

Pour l'année 2024-2025, **9** témoins mineurs ont bénéficié du programme. Plus de **49** rencontres ont été menées à terme. De plus, **8** témoins mineures débiteront prochainement le programme, car nous sommes en attente d'une date de témoignage qui est non déterminée pour le moment. Notons que le programme en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine est offert lors des causes criminelles pour adulte et pour adolescent.



## Programme de mesures de rechange (PMRG)

Le PMRG est un processus de déjudiciarisation qui se veut une façon différente d'exercer la justice. Il permet une justice réparatrice qui peut offrir une place aux personnes victimes qui souhaitent y participer, et ce, tout en étant sous l'autorité du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

Dans le cadre de ce programme, le CAVAC initie des contacts avec les personnes victimes à différentes étapes. Le premier contact sert à les informer que le DPCP étudie la possibilité de transférer le dossier au PMRG. L'intervenant profite de ce contact pour leur expliquer la nature du programme. Le deuxième contact servira à confirmer si le dossier est autorisé ou non au programme et si oui, de vérifier leur intérêt à participer au processus.

Il existe trois types de mesures qui peuvent être réalisées par l'accusé pour compléter avec succès le PMRG et ainsi bénéficier de la déjudiciarisation de son dossier :

- ✓ Une réparation envers la personne victime
- ✓ Une réparation envers la collectivité
- ✓ Des activités de sensibilisation

La réalisation de ces mesures est chapeautée par le réseau Équijustice. Cet organisme est mandaté par le ministère de la Justice du Québec (MJQ) afin de déployer ce programme, axé sur la réparation des torts causés aux victimes et à la collectivité.

La réparation envers la personne victime est toujours privilégiée lorsqu'une personne victime souhaite s'impliquer dans le programme. L'objectif de cette mesure est de permettre à la personne victime d'obtenir une réparation des torts causés et de favoriser un meilleur sentiment de justice. Le mécanisme d'échange doit être sécuritaire et satisfaisant, tout en respectant les droits et les différences de chacun.

En 2024-2025, **55** personnes victimes ont été rejointes par le CAVAC dans le cadre de ce programme.

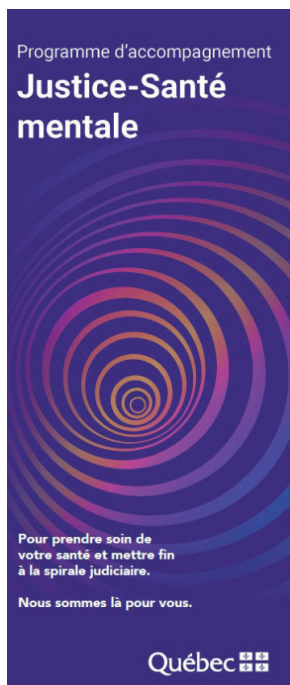


## Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)

Issu d'un partenariat avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), Le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO) vise à informer les victimes de toute décision entraînant un changement de situation d'une personne détenue dans un établissement carcéral provincial. Ainsi, lorsqu'une demande nous parvient de la CQLC, un agent d'intervention du CAVAC communique par téléphone avec la ou les personnes victimes concernées afin de leur transmettre des informations relatives aux déplacements, à la libération, aux conditions de remise en liberté ou autres de la personne contrevenante responsable de leur victimisation. Les agents d'intervention ont également l'opportunité d'offrir du soutien aux personnes rejointes.

En 2024-2025, le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a reçu 3 références et rejoint 3 personnes pour leur transmettre de l'information concernant soit une permission de sortie, une modification de libération conditionnelle ou une libération conditionnelle du contrevenant.

## Le programme d'accompagnement justice santé mentale (PAJ-SM)



Le PAJ-SM offre un traitement judiciaire adapté à la réalité des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle qui font face à la justice. Il s'agit d'un programme qui vise la mise en place d'alternatives à l'incarcération afin de briser le cycle de la criminalité et favoriser un suivi dans la communauté par le rétablissement et la réinsertion sociale. Grâce à l'encadrement et la prise en charge de la personne contrevenante, le programme contribue ainsi à assurer la protection du public et des personnes victimes en plus de prévenir la récidive.

L'implantation de ce programme nécessite un travail de concertation entre les intervenants des divers milieux impliqués, dont le CAVAC. En plus d'offrir aux personnes victimes concernées les services réguliers du CAVAC, les intervenants assurent le suivi judiciaire du dossier auprès de la personne, le tout en collaboration avec PPCP et, au besoin, en concertation avec les intervenants pivots du CISSS.

## **Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel**

Le Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel a été mis en place par le Réseau des CAVAC en 2019. Le programme offre un soutien financier aux proches qui souhaitent assister aux procédures judiciaires.

Les proches peuvent maintenant faire une demande de remboursement, selon certains critères d'admissibilité, directement par le biais du site Internet, <https://programmeproches.ca>.

Le fait d'assister aux procédures judiciaires peut devenir un important fardeau économique pour les proches, et ce, malgré l'importance que celles-ci revêtent pour elles.

Le Réseau des CAVAC s'est adjoint un comité externe composé de différents partenaires impliqués auprès des personnes décédées par un acte criminel afin de statuer, notamment, sur des cas complexes qui lui seront soumis. Le comité externe est composé de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de la Sûreté du Québec (SQ).



## Escouade GIM en violence conjugale

L'escouade d'intervention rapide vise le développement d'actions rapides et concertées dans les situations à haut risque de blessures graves et de décès dans un contexte de violences conjugales. Ainsi, lorsqu'une telle situation est identifiée, les partenaires s'engagent à se mobiliser afin d'agir efficacement pour assurer la sécurité des personnes. Lorsqu'une rencontre escouade sécurité est convoquée, le CAVAC est représenté par l'une des intervenantes pivot de l'organisme.

### Objectifs de l'escouade :

- Se doter d'une structure efficace pour la prévention des blessures graves et des décès dans un contexte de violences conjugales
- Optimiser les actions par des plans concertés afin d'assurer la sécurité des personnes
- Raffiner les compétences en matière de prévention et adapter un langage commun
- Maintenir et nourrir une concertation régionale

### Membres de l'escouade sécurité :

- Alliance des Maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants de la Gaspésie et des Îles
- CAVAC
- Sûreté du Québec
- Convergence
- Hommes et gars
- CISSS
- DPJ
- DPCP
- Services correctionnels
- Équijustice



## Bilan et plan d'action en matière de violences sexuelles

Depuis plusieurs années, nos statistiques font état qu'une grande proportion des demandes de services sont reliées à des crimes à caractère sexuel. Dernièrement, nous voyons également apparaître de plus en plus de demandes d'aide et d'accompagnement pour les personnes victimes d'exploitation sexuelle.

L'ALIVS (agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles) agit comme ressource en agression sexuelle auprès de ses collègues du CAVAC. Elle a également comme rôle de favoriser une intervention spécialisée et concertée en tenant compte des réalités régionales. En plus de faire des interventions auprès des personnes victimes de violence sexuelle, elle collabore et échange avec les partenaires des milieux policier et judiciaire concernant les meilleures pratiques à adopter dans le cadre de leurs interventions.

Au courant de la dernière année, les principales actions effectuées tant par l'ALIVS que par l'équipe d'intervention se sont concentrées sur le support offert aux personnes victimes de même que sur la liaison et l'arrimage des services offerts avec les différents acteurs judiciaires. Quelques autres actions ont quand même pu être poursuivies ou initiées par L'ALIVS :

- Continuité du recensement des dossiers d'agressions sexuelles sur le territoire afin de recueillir des données concernant le passage des victimes dans le processus judiciaire
- Discussions et rencontres avec les différents acteurs du système judiciaire dans le but d'améliorer les services en place afin que les gens se sentent accueillis dans tous les paliers d'intervention
- Travaux et échanges en vue de la mise en place du volet violence sexuelle dans le cadre du Tribunal spécialisé

Pour l'année 2024/2025, L'ALIVS et l'ensemble des agentes d'intervention sont intervenues dans **549** dossiers avec infractions à caractère sexuel (victimes, proches et témoins). Parmi ceux-ci, **165** sont des nouveaux dossiers ouverts en cours d'année.

TYPE DE CLIENTÈLE		SEXE des victimes		GROUPE D'ÂGE des victimes		CONTEXTE DU CRIME des victimes	
Victimes	62%	Hommes	15%	0/13 ans	5%	Ami/connaissance	36%
Proches	30%	Femmes	85%	14/17 ans	15%	Familial	29%
Témoins	8%			18/34 ans	21%	Conjugal	17%
				35/54 ans	48%	Voisin	2%
				55 et plus ans	11%	Autre	4%
						Travail	4%
						Personne étrangère	8%

## Priorités régionales en violences sexuelles 2025/2026

- Offrir un service optimal d'intervention psychosociojudiciaire aux victimes d'agression à caractère sexuel sur l'ensemble du territoire
- Observer les différentes sphères d'intervention et solliciter des appels à l'action pour répondre davantage aux besoins des personnes victimes
- Poursuivre la recherche et colliger les nouvelles connaissances et les meilleures pratiques d'intervention
- Veiller à ce que les personnes victimes de violences sexuelles aient l'expérience la plus satisfaisante possible dans le processus judiciaire et formuler des recommandations en ce sens
- Consolider la collaboration avec l'équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle du Réseau des CAVAC (EDIES) afin d'actualiser notre rôle auprès des victimes d'exploitation sexuelle
- Sensibiliser les enquêteurs locaux sur l'importance de l'attitude à avoir lors de l'accueil d'une plainte pour des crimes à caractère sexuel sur des personnes victimes majeures et jeunes adultes



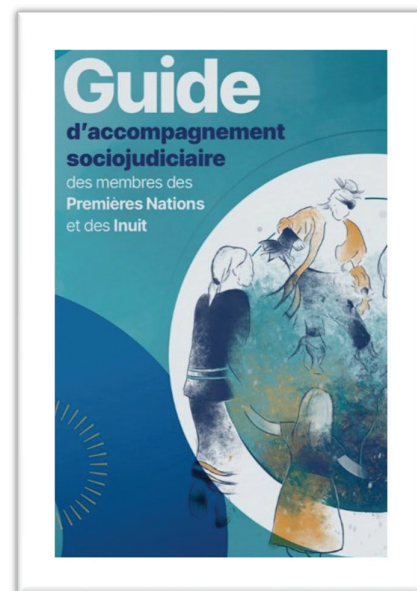
**LE CONSENTEMENT  
EST OBLIGATOIRE**

## Communautés autochtones

Le CAVAC Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est motivé par l’intérêt de répondre aux besoins de l’ensemble des clientèles présentes sur son territoire ainsi que le souci d’adopter ses interventions aux diverses réalités vécues. Nous desservons trois communautés autochtones par le biais des points de services de Percé, New Carlisle et Carleton. Les membres des communautés de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj peuvent être rencontrés directement dans leur communauté ou dans des locaux à proximité.

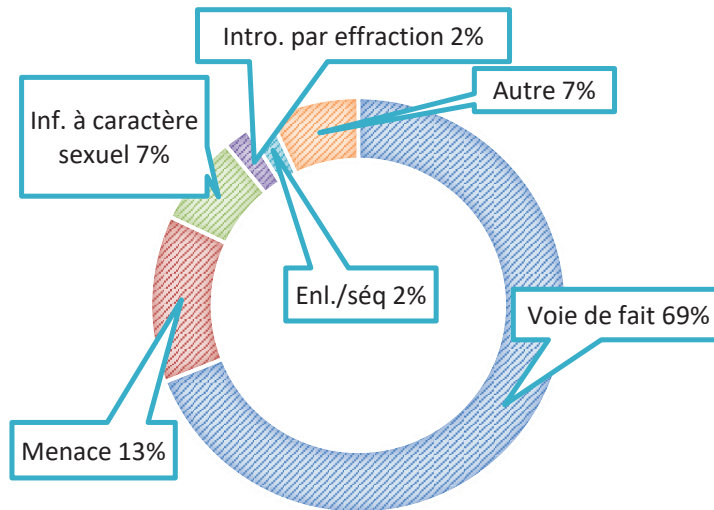
La présence d’intervenantes qui connaissent bien les problématiques vécues par les membres des communautés et qui travaillent à établir des liens de confiance favorise l’accès des personnes victimes autochtones aux services du CAVAC. Cette présence permet également à la clientèle de recevoir des services par une personne qui comprend bien leurs valeurs et l’ensemble de leurs pratiques culturelles. En tenant compte des éléments propres à leur culture, elle peut favoriser chez une personne victime autochtone une meilleure compréhension du système de justice actuel. Les services offerts aux personnes autochtones sont les mêmes que pour l’ensemble de la clientèle de notre région.

En ce sens et produit en 2023 en collaboration avec divers experts-conseils, *le guide d’accompagnement sociojudiciaire des membres des Premières Nations et des Inuit* est un outil consulté et utilisé par les intervenants. Le guide vise à outiller les intervenants du Réseau des CAVAC dans le cadre du soutien offert aux personnes victimes, plus spécifiquement en présentant une démarche d’intervention relative aux personnes victimes autochtones qui doivent témoigner dans une cause devant la cour criminelle. Il a notamment pour objectif de mieux saisir les particularités culturelles des peuples autochtones, en vue d’offrir un soutien adapté.



Afin de faciliter le programme de références policières, l’intervenante responsable du programme se rend au poste de police de chaque communauté occasionnellement afin de rencontrer et échanger avec les policiers ainsi que les agents de liaison en violence conjugale et violences sexuelles qui assistent les corps policiers de Gesgapegiag et Listuguj. Ce modèle de collaboration vise à favoriser l’accès équitable de toute personne victime à l’information sur les services et l’aide auxquels elle on droit.

Dans l'ensemble, le CAVAC a rendu des services à **140** personnes autochtones pour l'année 2024/2025 (**29** nouveaux dossiers, **111** dossiers actifs en début d'année). Cette année encore, la grande majorité (**97%**) des crimes pour lesquels nous avons été consultés constituaient des crimes contre la personne. Ainsi, une grande partie des interventions étaient en lien avec des événements de voie de fait (**69%**). Les autres crimes pour lesquels nous sommes intervenus concernaient des menaces, infractions à caractère sexuel, etc..



En cours d'année, les intervenantes du CAVAC ont participé à plusieurs événements, diverses causeries ainsi qu'à un symposium de Justice autochtone dans la communauté de Listuguj.

Deux intervenantes du CAVAC sont également membres de la communauté de pratique autochtone du Réseau des CAVAC et participent annuellement à des journées de travail, ateliers, formations et activités de supervision clinique.

Lors d'une fin de semaine de *teambuilding* en novembre 2024, l'ensemble de l'équipe du CAVAC a assisté à une activité de sensibilisation sur la culture autochtone. La fabrication de colliers ainsi qu'une cérémonie de *smudge* avec interprétation a été animée par une intervenante autochtone partenaire.

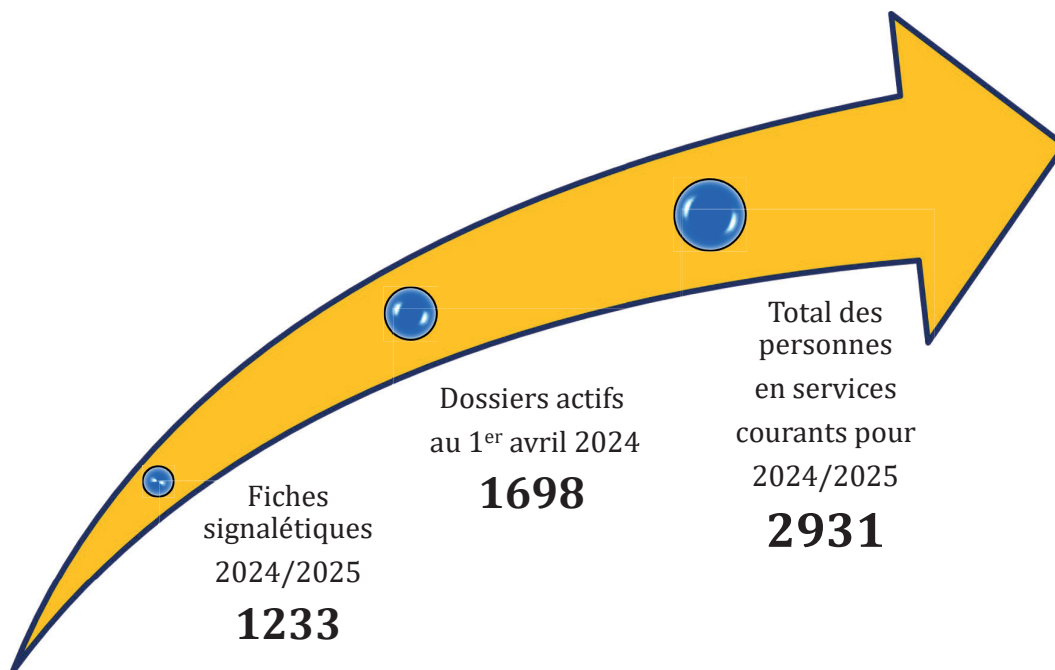
L'année 2025/2026 marquera finalement l'établissement d'un point de service CAVAC au nouveau Apoqmatultinej Center dans la communauté de Listuguj. L'intervenante, l'ISL et la responsable des références policières pourront être présentes quelques jours par semaine. Cette extraordinaire collaboration permettra une meilleure accessibilité ainsi qu'offrir un milieu et des services sécurisants culturellement.



## COMPILATION DES DONNÉES

Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, **1233** fiches signalétiques ont été ouvertes à la suite d'un premier contact. Parmi les fiches signalétiques ouvertes, **989** ont nécessité un suivi et des services à moyen terme, générant ainsi l'ouverture d'un dossier. De plus, en date du 1er avril 2024, **1695** dossiers étaient toujours actifs dans l'ensemble des points de service.

	Services offerts	Fiches signalétiques	Dossiers ouverts
2023/2024	41554	1182	985
2024/2025	52748	1233	989

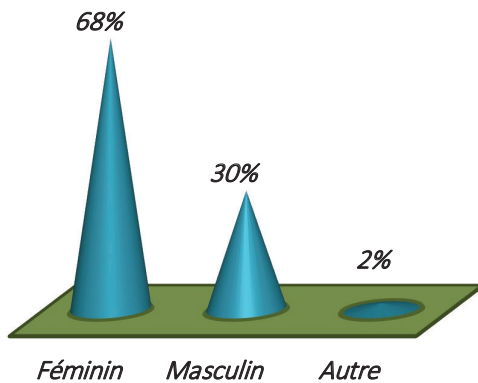


## Profil de la clientèle

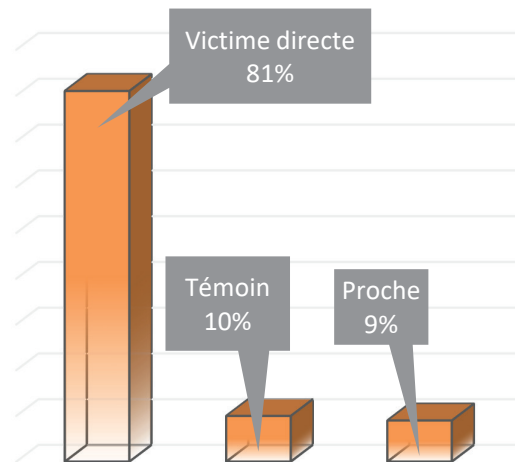
Le CAVAC est l'organisme principal qui offre des services aux personnes victimes, proches et témoins de tout acte criminel, n'eut égard à leur âge, à leur identité de genre et au type de crime subit.

Cette vaste clientèle demande aux intervenants d'être polyvalents, formés et à l'affût des différents outils et sujets qui touchent de près ou de loin la victimisation.

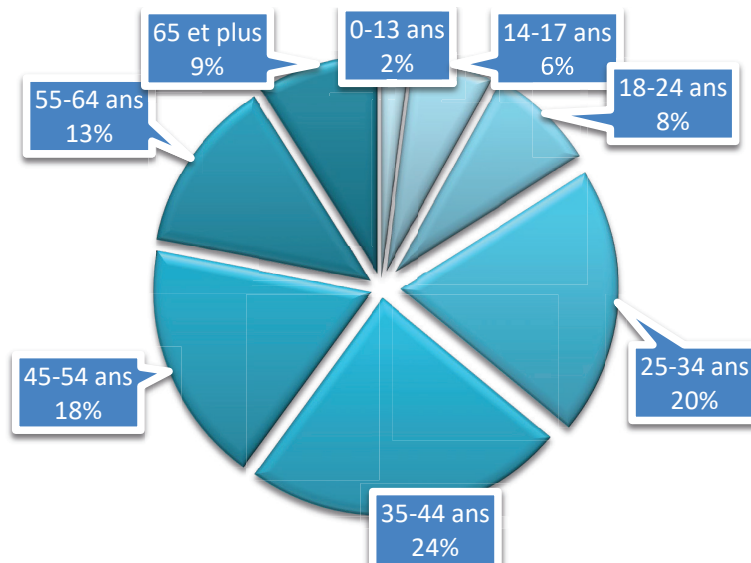
Sexe de la clientèle



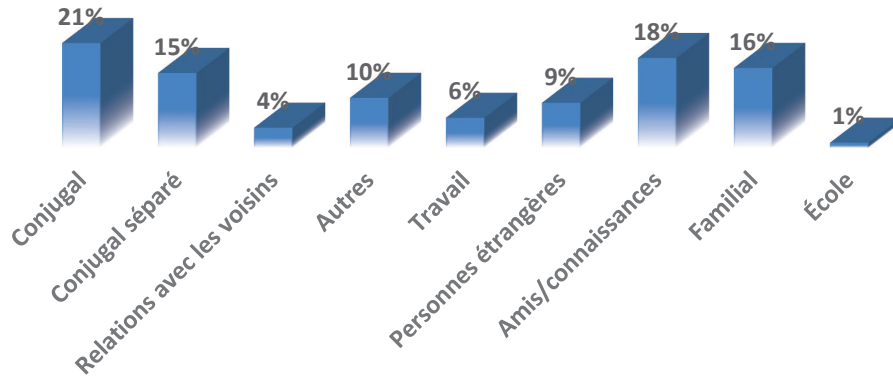
Type de clientèle



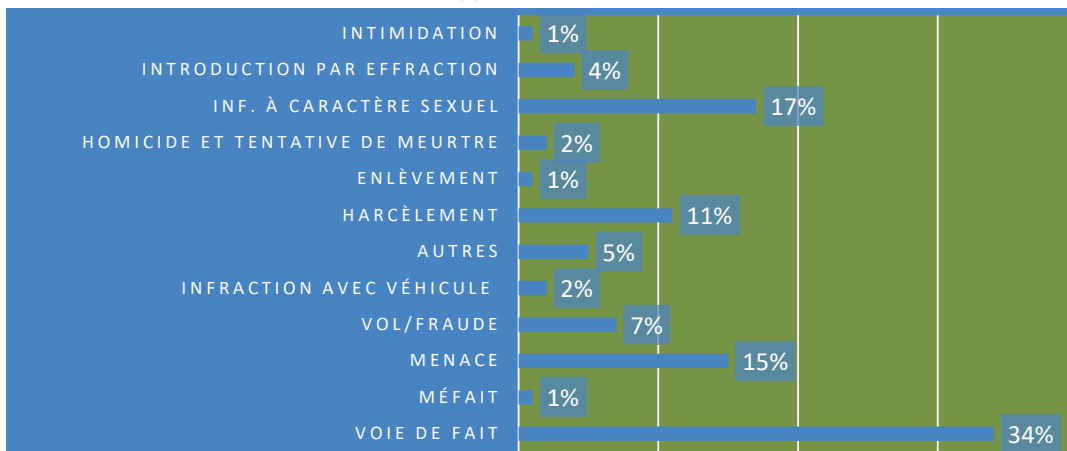
Groupe d'âge



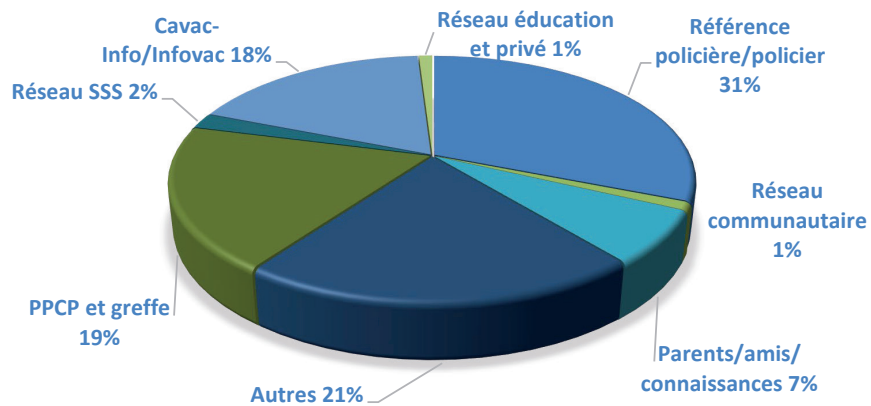
Contexte du crime



Types de crime



Sources de référence



## Tableau comparatif

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
<u>Hommes</u>	32%	30%	30%
<u>Femmes</u>	68%	68%	68%
<u>Victimes directes</u>	81%	81%	81%
<u>Proches</u>	13%	10%	9%
<u>Témoins</u>	6%	9%	10%
<u>Crime contre la personne</u>	84%	85%	85%
<u>Infraction à caractère sexuel</u>	18%	18%	17%
<u>Violence conjugale</u>	33%	32%	36%

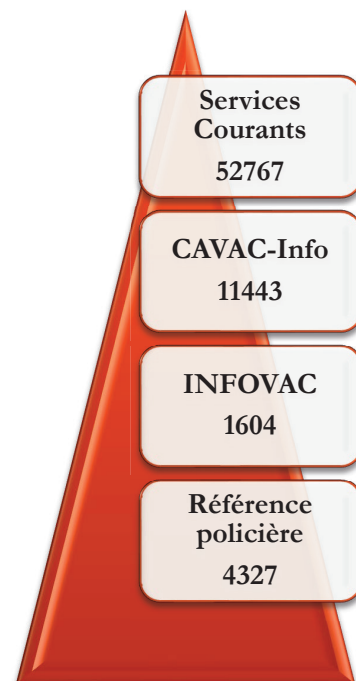
## Statistiques 2024/2025

Les services d'accompagnement offerts par les intervenants sont essentiels, notamment ceux relatifs aux procédures judiciaires. Les professionnels du CAVAC assurent le lien entre la personne et le système de justice, en soutenant les victimes, les proches et les témoins convoqués à la Cour. En plus de les soutenir et de les épauler lorsqu'ils sont convoqués au tribunal, les intervenants répondent à leurs questions et interrogations. Il va sans dire que le CAVAC contribue, de façon importante, au bon déroulement des procédures judiciaires.

L'équipe du CAVAC transmet de l'information sur les droits et recours de la personne victime en lien avec le processus judiciaire, les programmes d'indemnisation (IVAC, CNESST, SAAQ) ou les autres recours auxquels elle peut avoir accès. De plus, un service d'assistance technique est offert afin d'aider la personne victime à remplir différents formulaires lui permettant de faire valoir ses droits et, dans certains cas, d'obtenir des indemnités.

Finalement, les professionnels du CAVAC dirigent la personne victime vers des ressources spécialisées étant habilités à l'accompagnement relativement aux diverses difficultés éprouvées.

## Grand total des services rendus:



## Services courants

INTERVENTIONS PSYCHOSOCIOJUDICIAIRES	
Intervention psychosociale	3225
Intervention post-traumatique	77
Intervention téléphonique	5701
<b>Total</b>	<b>9003</b>
INFORMATIONS SUR LES DROITS, RECOURS ET POSSIBILITÉS D'INDEMNISATION	
Services du CAVAC	9663
Processus judiciaire criminel et milieu judiciaire	9862
Services de police	1266
Réseau communautaire	205
Santé et services sociaux	158
Indemnisation/aide financière	697
Ressources autochtones	13
Autres ressources	204
<b>Total</b>	<b>22068</b>
RECHERCHE D'INFORMATION	
Contacts recherche d'information	10488
<b>Total</b>	<b>10488</b>
ASSISTANCE TECHNIQUE	
Aide pour compléter formulaires	368
<b>Total</b>	<b>368</b>
ORIENTATION VERS LES AUTRES RESSOURCES	
Ressources judiciaires	146
Ressources policières	372
Ressources communautaires	365
Réseau Santé et services sociaux	139
Indemnisation/aide financière	96
Autres ressources	79
<b>Total</b>	<b>1197</b>
ACCOMPAGNEMENTS	
Appareil judiciaire	1342
Ressources policières	49
Ressources communautaires	2
Réseau Santé et services sociaux	2
Indemnisation/aide financière	8
Référence personnalisée	36
Autres ressources	7
<b>Total</b>	<b>1446</b>
SERVICES DIVERS	
Recherches informatiques, laisser un message, envoi postal, courriel, etc..	8197
<b>Total</b>	<b>8197</b>

## La concertation locale et régionale

Sans l'appui et la collaboration des différents partenaires, il serait difficile d'accomplir un travail aussi efficace. Notre implication et nos représentations sont grandement utiles pour créer des liens et des collaborations, lesquels favorisent des interventions complémentaires, concertées et personnalisées.

L'équipe du CAVAC s'est investie dans différentes activités de concertation en cours d'année. Nous avons rencontré des groupes et organisations publiques et communautaires dans le cadre de journées thématiques, d'ateliers de formation ou d'activités de sensibilisation.

### PARTENAIRES

- Rencontre Procureure-chef adjointe, Région Est du Québec
- Rencontre des procureurs aux poursuites criminelles et pénales Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour l'implantation du tribunal spécialisé
- Rencontre des directions des Palais de justice Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- Rencontre des directeurs des Services de Police de Gesgapegiag et Listuguj
- Rencontre des directeurs de poste SQ Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- Rencontre de l'organisme de justice alternative, Équijustice
- Rencontre du Centre de justice de proximité
- Rencontre avec Haven House, Listuguj

### AUTRES ÉVÉNEMENTS

- ✓ Participation à une entrevue radiophonique d'information sur le processus judiciaire à CFIM, en partenariat avec le CALACS
- ✓ Inauguration du nouveau poste de police de Listuguj
- ✓ Wellness Fair à l'École d'Escuminac
- ✓ Justice Symposium à Listuguj
- ✓ Participation aux ateliers intégration des services dans le cadre du Tribunal spécialisé
- ✓ Rencontre d'information du Tribunal spécialisé dans les communautés de Gesgapegiag et Listuguj
- ✓ Participation et Kiosque au salon des Aînées de la MRC Rocher-Percé
- ✓ Participation à la séance d'information à la Magistrature dans le cadre du Tribunal spécialisé
- ✓ Participation à l'assemblée générale annuelle et 10<sup>e</sup> anniversaire du CJP Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- ✓ Rencontre à Wendake avec les intervenantes du Réseau des CAVAC travaillant avec les communautés autochtones
- ✓ Présentation de services – École Gabriel Le-Courtois formation aux adultes
- ✓ Présentation de services (CAVAC) au Centre Louise Amélie
- ✓ Participation à la bibliothèque humaine au Cégep de Gaspé (thème exploitation sexuelle)
- ✓ Rencontre réseautage ISL (tribunal spécialisé)

- ✓ Participation à un 5 à 7 avec Aire Ouverte au Cégep de Gaspé (thème : relations amoureuses) avec le CALACS et l'Aid'Elle
- ✓ Préparation et accueil pour une visite du palais de justice et rencontre des gens associés au système d'un groupe étudiant en 2e année de travail social au CÉGEP de Gaspé
- ✓ Rencontre des étudiants de 5e et 6e année du primaire de l'école de Gaspé pour expliquer nos services et les lois
- ✓ Rencontre d'un groupe en éducation spécialisée (Cours Exclusion social et violence) du CÉGEP de Gaspé, pour parler de nos services

## TABLES DE CONCERTATION ET COMITÉS

- Membre du Réseau des CAVAC, participation aux rencontres provinciales avec la DAPVIC
- Membre de sous-comités provinciaux à l'intérieur du Réseau des CAVAC (coordination du Réseau, comité promotion, comité statistiques, comité programmes d'information, comité ressources humaines et comité stratégique)
- Membre du comité de suivi de l'établissement d'une utilisation accrue du Palais de justice de Carleton-sur-Mer
- Membre du comité des procédures des ressources cliniques du Réseau des CAVAC
- Membre du C.A. du Centre de Justice de Proximité Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Membre du C.A. du Centre Communautaire l'Éclaircie (organisme d'aide en santé mentale)
- Membre de la table de concertation violence Îles-de-la-Madeleine
- Membre des tables pour la bienveillance des aînés des MRC Rocher-Percé, Bonaventure, Haute-Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
- Membre de la table de concertation sur les réalités masculines de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Membre du comité de liaison de l'escouade sécurité afin de prévenir les homicides conjugaux
- Membre des comités d'implantation et de suivi du programme d'accompagnement justice santé mentale des districts judiciaires de Gaspé et Bonaventure (PAJ-SM)
- Membre de la table santé mentale Rocher-Percé
- Rencontres statutaires au niveau régionale et provinciale des Tribunaux Spécialisés
- Deux intervenantes du CAVAC membre du comité amélioration pilotage du Réseau des CAVAC (remplacement du SCAVAC)



## Développement des compétences

Le CAVAC investit dans la formation de son personnel. En effet, le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine considère qu'il a un rôle à jouer dans le développement des connaissances et des compétences de ses employés pour les soutenir dans la prestation d'un service de qualité à la clientèle. Leurs compétences et leurs qualifications demeurent une priorité pour maintenir la qualité de nos services.

### FORMATIONS

- Formation tribunaux spécialisés
- Formation secourisme en milieu de travail, Du Cœur aux Soins
- Formation La justification : Pierre angulaire en violence conjugale, Robert Ayotte
- Formation Trauma Vicariant
- Sex trafficking mapping (Haven House)
- Accompagner l'enfant victime de violence sexuelle et ses proches à travers la trajectoire sociojudiciaire
- Rebâtir - Violence sexuelle
- Escouade GIM
- Les droits et les recours des personnes victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale
- Sensibilisation à la sécurité de l'information pour tout personnel — Trimestre 1 et 2
- La justification, pierre angulaire en violence conjugale
- Formation PTVSVC
- Programme de sensibilisation à la sécurité de l'information
- Formation du programme pour témoins vulnérables en violences sexuelles et violence conjugale
- Fatigue de compassion et résilience vicariante : les deux côtés de la médaille
- Formation VSVC préparation au témoignage



## SÉANCES D'INFORMATIONS/ CONFÉRENCES

- ✓ Séance d'information et échanges sur le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale
- ✓ Atelier sur les collaborations entre l'ISL, l'IV, l'IC et l'IA (tribunal spécialisé)
- ✓ Atelier et outils PTVSRC
- ✓ Séance d'information PAJ-SM
- ✓ Présentation IVAC : fin des mesures transitoires
- ✓ Séance d'information LAFU
- ✓ La LAPVIC en quelques clics - Mieux la connaître pour bien informer
- ✓ Présentation Programme Proches
- ✓ Présentation des bonifications au modèle d'accompagnement – Tribunal spécialisé
- ✓ Conférence Une mémoire de mammoth, Catherine Raymond
- ✓ La santé mentale des jeunes : l'affaire de tous !
- ✓ Protocole CJS et ordonnance de sauvegarde
- ✓ Causerie – Quand l'amour emprisonne
- ✓ Présentation sur les bonifications au modèle d'accompagnement
- ✓ Formation pour sécurité du Ministère
- ✓ Protocole de Sauvegarde
- ✓ Centre de justice de proximité
- ✓ Ateliers ressources humaines :
  - Comment mobiliser et fidéliser les employés ?
  - Les pratiques innovantes en matière de gestion des RH
  - Comment réussir l'accueil, l'intégration et la formation d'un nouvel employé ?
  - Comment ne rien oublier lors d'un processus de recrutement ?
  - Comment diffuser et chasser des candidats de talent ?



## Remerciements

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine tient à remercier les directions et les employés des différents partenaires et collaborateurs qui ont participé à son succès.

Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles

Ministère de la Justice

Réseau des CAVAC

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Directions des Palais de justice de Percé, Gaspé, Havre-Aubert, New Carlisle,  
Carleton et Sainte-Anne-des-Monts

Sûreté du Québec, Services de police autochtones

Services correctionnels

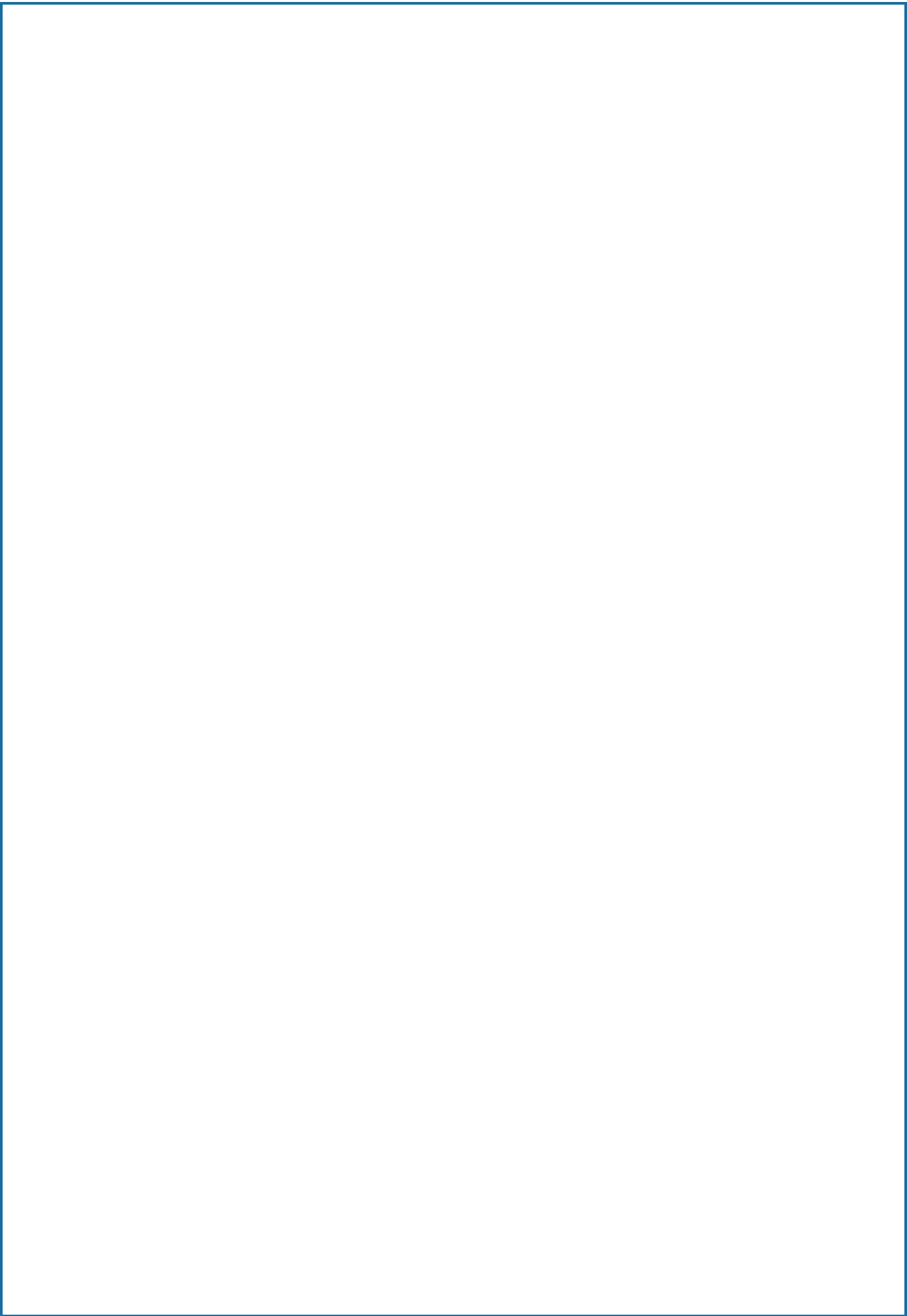
Réseau de la santé et des services sociaux

Réseau communautaire

Réseau de l'éducation

**Merci!**







CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

## Formé pour vous épauler

aider	guider
écouter	assister
soutenir	informer
seconder	conseiller
intervenir	accompagner



---

Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
484, Place Hôtel de Ville, suite 113  
Chandler, Qc  
G0C 1K0

---

418 689-4331  
1 866 892-4331  
Télécopieur : 418 689-4347  
cavacim@globetrotter.net

---

RÉSEAU PROVINCIAL DES CAVAC  
1-866-LE-CAVAC  
www.cavac.qc.ca